

Presented by: Robert Arsenault

Présentation

à la

Commission de la délimitation des circonscriptions électorales
de l'Île-du-Prince-Édouard

par le

Comité consultatif des communautés acadiennes

Hôtel Village sur l'Océan
Mont-Carmel, Île-du-Prince-Édouard
13 septembre 2004

La présentation faite sur place fait foi

Presented by: Robert Arsenault

Membres de la Commission,
Représentants de circonscriptions,
Membres de la communauté acadienne et francophone,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom du Comité consultatif des communautés acadiennes, de partager avec vous ce soir les impressions du comité en ce qui a trait au rapport provisoire de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

Comme plusieurs autres organismes et citoyens insulaires, nous nous intéressons à la question de révision de la carte électorale provinciale. Nous sommes d'avis qu'il est de l'intérêt de tous de s'assurer que la délimitation des circonscriptions demeure pertinente.

Le mandat du CCCA est de conseiller le gouvernement provincial sur la façon dont ses lois, politiques, programmes et services répondent aux besoins particuliers de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Issus de toutes les communautés acadiennes, les membres du comité croient important de commenter les recommandations faites par la Commission dans leur rapport provisoire.

Nous tenons à souligner le travail fait par la Commission du fait que celle-ci ait démontré le besoin de tenir compte de la notion de communauté d'intérêt dans son rapport en identifiant la communauté acadienne et francophone comme étant une des trois communautés d'intérêt, au même titre que la communauté urbaine et la communauté rurale.

Par contre, l'argument de la Commission à l'égard de la communauté acadienne et francophone de la province ne va pas assez loin. Le fait est que le Canada est un pays de deux langues officielles et la Charte canadienne des droits et libertés garantit la protection de la communauté d'expression française à l'Île-du-Prince-Édouard.

La Commission doit bien saisir le fait que, lorsqu'on fait référence à la communauté acadienne et francophone, on parle de communauté d'intérêt linguistique. C'est ainsi que la communauté se définit elle-même.

Comme le CCCA a un mandat d'ordre provincial, nous avons évalué les recommandations du rapport provisoire de la Commission en fonction de l'ensemble de la communauté acadienne et francophone.

Selon le Recensement 2001, la population de langue maternelle française de l'Île-du-Prince-Édouard atteignait 5 890 personnes, soit 4,4% de la population, une légère augmentation depuis le Recensement 1996. Dispersée aux quatre coins de la province, la population acadienne et francophone compte toutefois six regroupements principaux dans les régions suivantes : Prince-Ouest, Évangéline, Summerside/Miscouche, Rustico, la grande région de Charlottetown et Kings-Est.

D'abord, pour la région de Prince-Ouest, les principales communautés acadiennes et francophones sont celles de Tignish, St-Louis, St-Édouard, St-Roch, St-Félix, Bloomfield et Duvar. Le nombre de francophones de la région Prince-Ouest se chiffre à 1 003 personnes. La Commission propose une délimitation pour les nouvelles circonscriptions de Tignish et Bloomfield qui nous apparaissent acceptables puisque les communautés mentionnées y sont inclus. Bien qu'il serait plus avantageux de regrouper l'ensemble de ces communautés, nous sommes conscients du fait que la taille du territoire et les données de population ne permettent pas une telle option.

Pour la région de Summerside, la Commission propose la délimitation de trois circonscriptions à l'intérieur des limites de la municipalité au lieu des deux circonscriptions existantes. Compte tenu de l'accroissement de la population de la ville de Summerside depuis la dernière révision de la carte électorale en 1996, cette proposition nous apparaît acceptable. De plus, il est difficile d'identifier où se trouvent exactement les regroupements d'Acadiens et de francophones à l'intérieur

Presented by: Robert Arsenault

des limites de la ville de Summerside bien qu'ils soient nombreux. Toutefois, si l'on considère que, traditionnellement, ceux-ci résident dans la partie ouest de la ville et que le nouveau centre scolaire et communautaire, le Centre Belle-Alliance, s'y trouve également, la nouvelle circonscription de Greenwood les regrouperait, en théorie.

Pour la région de Charlottetown, la Commission propose la délimitation de sept circonscriptions à l'intérieur des limites de la municipalité tandis que les villes de Cornwall et Stratford deviendraient leurs propres circonscriptions à part entière. Compte tenu des concentrations de francophones dans ces deux villes, ces délimitations nous apparaissent également acceptables. À titre d'information la population acadienne et francophone de la grande région de Charlottetown, incluant Cornwall, est de 950 personnes.

Pour Kings-Est, la communauté acadienne et francophone se retrouve plus particulièrement dans la région de Souris. Traditionnellement, on retrouve aussi un regroupement dans la région de Montague. La Commission propose la délimitation de la nouvelle circonscription de East Point, qui comprend Souris, et de la nouvelle circonscription de Montague - incluant Montague bien sûr. Cela nous apparaît la meilleure solution compte tenu de l'éparpillement des Acadiens et francophones dans l'ensemble de la région de Kings-Est.

Vous avez sûrement remarqué que nous avons sauté par-dessus Rustico et Évangéline : nous y arrivons donc.

Pour la région de Rustico, la Commission propose la délimitation de la nouvelle circonscription de Cavendish. Cette nouvelle circonscription serait maintenant composée de 3 919 électeurs par rapport à 4 316 électeurs lors de la dernière élection provinciale de septembre 2003 dans l'actuelle circonscription de Park Corner-Oyster Bed. Cette diminution appréciable du nombre total d'électeurs pour cette circonscription favorise la concentration du vote acadien et francophone de cette région. Regroupant 268 personnes, la population acadienne et francophone est relativement peu nombreuse dans la région de Rustico si on la compare à la région de Prince-Ouest ou la région de Summerside. Il n'en reste pas moins que cette population est concentrée autour de Rustico et forme donc un bassin de population dont le droit à la représentation effective doit être pris en ligne de compte.

Finalement, comptant 1 543 parlants français, il va sans dire que la région Évangéline demeure le plus grand regroupement d'Acadiens et de francophones de la province et forme une enclave où l'homogénéité de l'électorat acadien et francophone confère un statut distinct à cette région.

Toutefois, la Commission semble faire fi du fait que la communauté acadienne et francophone est une communauté d'intérêt linguistique. Il faut donc tenir compte de la composition linguistique de la région et non pas seulement de l'origine de ses résidents.

Donc, il ne s'agit pas seulement d'éviter de diviser le territoire compris dans l'actuelle circonscription d'Évangéline-Miscouche, la Commission doit également tenir compte de ne pas diluer le vote acadien et francophone, ce qui se produira avec la proposition de la Commission d'agrandir l'actuelle circonscription d'Évangéline-Miscouche.

Il ne suffit pas, tel que la Commission le mentionne dans son rapport, que la nouvelle circonscription appelée Évangéline soit composée d'acadiens OU de francophones. Il faut respecter le fait que la communauté acadienne et francophone est une communauté d'intérêt linguistique.

Il ne suffit pas non plus de dire que la loi permet un écart de $\pm 25\%$ et que les facteurs pertinents comme les communautés d'intérêts peuvent influencer cet écart, il faut le mettre en pratique. Avec une variance proposée de $-1,08\%$ pour la nouvelle circonscription Évangéline, la Commission dispose d'une grande marge de manoeuvre.

Compte tenu de la composition linguistique de l'actuelle circonscription Évangéline-Miscouche, compte tenu de la croissance de $+9,03\%$ des électeurs dans l'actuelle circonscription Évangéline-Miscouche entre 1994 et 2003* (une des meilleures croissances parmi les régions rurales de la province) le CCCA conseille vivement à la Commission de conserver les limites existantes de la circonscription

Presented by: Robert Arsenault

Évangéline-Miscouche afin de ne pas diluer le vote acadien et francophone, afin d'ancrer de façon encore plus significative le statut distinct de cette région et afin de maintenir le droit à la représentation effective de la communauté acadienne et francophone.

En terminant, nous sommes conscients que la révision de la carte électorale est un casse-tête, autant politique que juridique, qui est d'une grande complexité. Dans ce contexte, nous sommes conscients de l'important travail réalisé par la Commission. Toutefois, nous espérons que la Commission portera une attention particulière à notre recommandation quant à l'actuelle circonscription Évangéline-Miscouche.

Merci.

* Source: Appendice C du rapport provisoire de la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales de l'Île-du-Prince-Édouard.